

2806441

26 JUIN 2008



Le

Dépôt N° 98 B 220

CONTRAT DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

6Nergy Group SARL, Immeuble Le Floral – ZA La Hallerais – Rue du Bois de Soeuvres 35770 VERN SUR SEICHE, enregistrée au RCS Rennes 437 493 455 représenté par son gérant M. Laurent RAISON

ci-après dénommé " **LE CEDANT** "

D'UNE PART,

ET :

Karine SAUVE domicilié 1 rue Jean Brulelou 35700 RENNES,

ci-après dénommé " **LE CESSIONNAIRE** "

D'AUTRE PART,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI :

I - DESCRIPTION GENERALE DE LA SOCIETE

La Société 6TM GROUP a été constituée par acte sous seing privé en date du 09/03/1998 à Rennes.

Son siège social est à VERN SUR SEICHE (35770), Le Floral – ZA La Hallerais – Rue du bois de Soeuvres. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 417 954 740.

II - CAPITAL

Son capital s'élève à 16000,00 €, divisé en 1000 parts sociales de 16 Euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUI :

I – CESSION

Le Cédant cède et transporte la pleine propriété au Cessionnaire de 25 (Vingt cinq) parts sociales, libérées intégralement, lui appartenant dans la Société 6TM GROUP sus-désignée (société émettrice des titres pour annulation des parts sociales).

II- GARANTIES

Le Cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit les parts sociales précitées, sans aucune autre garantie que l'existence desdites Parts sociales.

Les parts sociales seront transmises avec tous droits y attachés, mais franches et libres de tout empêchement comme de tout nantissement ou autre droit réel quelconque.

III – PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 7500 € (Sept Mille cinq cent euros), soit 300 Euros la part sociale.

IV – TRANSFERT DE PROPRIETE

Le Cessionnaire deviendra propriétaire des parts sociales cédées à compter du règlement de la cession.

V – ENREGISTREMENT

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la, conséquence seront supportés à titre définitif par le Cessionnaire qui s'y oblige.

VI - LITIGES - CONTESTATIONS

Pour toute contestation qui s'élèverait entre les parties relativement à l'interprétation et à l'exécution des présentes, les soussignés soumettront leur différend aux tribunaux du domicile du Cessionnaire qui seront seuls compétents.

VII - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile.

- Le Cédant à son adresse désignée en tête des présentes,
- Le Cessionnaire à son siège social désigné en tête des présentes.

Fait à Cesson-Sévigné,

Le 27/12/2007

En quatre exemplaires originaux

« Bon pour achat de parts sociales »

« Bon pour cession de parts sociales »

KARINE SAUVE

6NERGY GROUP

Bon pour achat de parts sociales

Laurent RAISON (gérant)

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES RENNES EST
Le 19/06/2008 Bordereau n°2008/1 982 Case n°5
Enregistrement : 346 € Pénalités : 42 € Ext 11404
Total liquidé : trois cent quatre-vingt-huit euros
Montant reçu : trois cent quatre-vingt-huit euros
L'Agent

Naïlne HAMON-ROMANELLI
Agent des Impôts

CONTRAT DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

6Nergy Group SARL, Immeuble Le Floral – ZA La Hallerais – Rue du Bois de Soeuvres 35770 VERN SUR SEICHE, enregistrée au RCS Rennes 437 493 455
représenté par son gérant M. Laurent RAISON

ci-après dénommé " **LE CEDANT** "

D'UNE PART,

ET :

Karine SAUVE domicilié 1 rue Jean Brulelou 35700 RENNES,

ci-après dénommé " **LE CESSIONNAIRE** "

D'AUTRE PART,

U LR

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

I - DESCRIPTION GENERALE DE LA SOCIETE

La Société 6TM GROUP a été constituée par acte sous seing privé en date du 09/03/1998 à Rennes.

Son siège social est à VERN SUR SEICHE (35770), Le Floral – ZA La Hallerais – Rue du bois de Soeuvres. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 417 954 740.

II - CAPITAL

Son capital s'élève à 16000,00 €, divisé en 1000 parts sociales de 16 Euros chacune de valeur nominale, entièrement libérées.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

I – CESSION

Le Cédant cède et transporte la pleine propriété au Cessionnaire de 24 (Vingt quatre) parts sociales, libérées intégralement, lui appartenant dans la Société 6TM GROUP sus-désignée (société émettrice des titres pour annulation des parts sociales).

II- GARANTIES

Le Cédant cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit les parts sociales précitées, sans aucune autre garantie que l'existence desdites Parts sociales.

Les parts sociales seront transmises avec tous droits y attachés, mais franches et libres de tout empêchement comme de tout nantissement ou autre droit réel quelconque.

III – PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 7200 € (Sept Mille deux cents euros), soit 300 Euros la part sociale.

IV – TRANSFERT DE PROPRIETE

Le Cessionnaire deviendra propriétaire des parts sociales cédées à compter du règlement de la cession.

V – ENREGISTREMENT

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la, conséquence seront supportés à titre définitif par le Cessionnaire qui s'y oblige.

VI - LITIGES - CONTESTATIONS

Pour toute contestation qui s'élèverait entre les parties relativement à l'interprétation et à l'exécution des présentes, les soussignés soumettront leur différend aux tribunaux du domicile du Cessionnaire qui seront seuls compétents.

VII - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile.

- Le Cédant à son adresse désignée en tête des présentes,
- Le Cessionnaire à son siège social désigné en tête des présentes.

Fait à Cesson-Sévigné,

Le 02/01/2008

En quatre exemplaires originaux

« Bon pour achat de parts sociales »

« Bon pour cession de parts sociales »

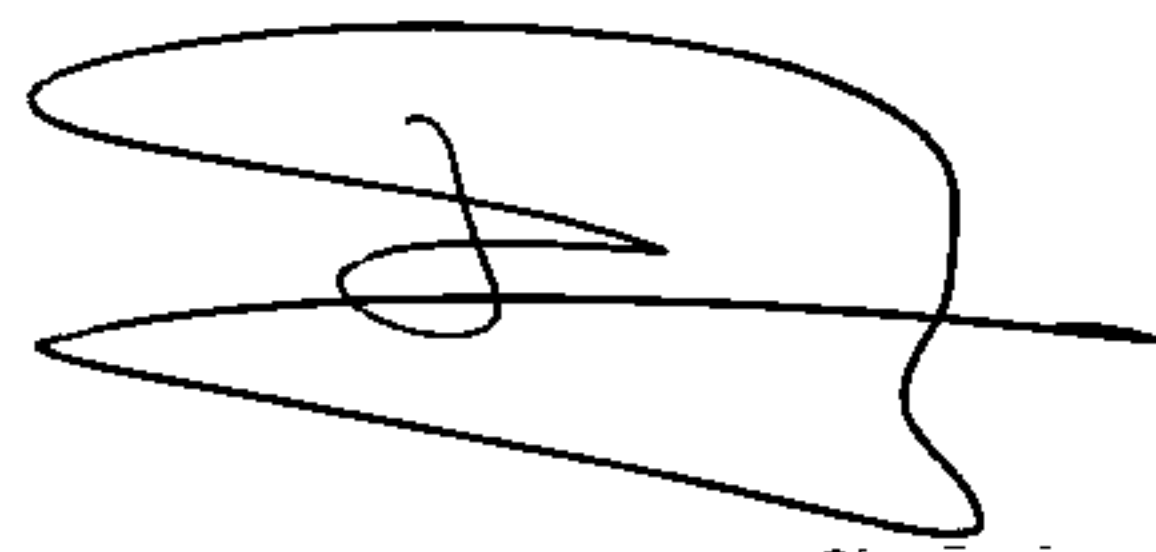
KARINE SAUVE

Bon pour achat de parts sociales



6NERGY GROUP

Laurent RAISON (gérant)



Enregistré à : SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES RENNES EST
Le 19/06/2008 Bordereau n°2008/1 982 Case n°7 Ext 11406
Enregistrement : 332 € Pénalités : 38 €
Total liquidé : trois cent soixante-dix euros
Montant reçu : trois cent soixante-dix euros
L'Agent

Madame HAMON-ROMANELLI
Agent des Impôts